La Passerelle
Négo

NÉGOCIATION 2015

ON SE DONNE LES MOYENS

Septembre 2015 N°5

Précarité et déprofessionnalisation:

La menace plane toujours

Nous poursuivons patiemment les travaux aux tables de négociation, mais notre patience est rudement mise à l'épreuve car à ce jour, nous n'avons aucune offre patronale sur nos demandes syndicales.

Après presque un an de discussions, d'explications mutuelles de nos demandes, de précision en précision, nous n'avançons à peu près pas. La partie patronale tente de nous imposer sa stratégie de négociation par retraits de demandes, un exercice débuté par elle auquel nous nous sommes aussi prêtés. À la suite de la réduction du nombre de demandes à traiter de part et d'autre, la partie syndicale a aussi fait des propositions sur certaines demandes patronales en demandant des contreparties pour déclencher un réel processus de négociation. La partie patronale a répondu à certaines de nos offres, mais en y ajoutant de nouvelles contreparties. Les discussions se poursuivent, mais il demeure que nous n'avons aucune entente de principe, même sur les sujets les plus légers!

La partie patronale refuse toujours de discuter de certaines de nos principales demandes, argumentant qu'il s'agit de demandes de table centrale : prime pour maîtrise ou doctorat; prime pour les conseillères et les conseillers pédagogiques; prime d'attraction/rétention (parité avec le secteur de la santé); cotisation à un ordre professionnel; vacances; congés pour responsabilités familiales ou parentales.

Rappelons-nous que depuis ce printemps, 249,19 postes en équivalent à temps complet de professionnelles et professionnels ont été coupés dans les commissions scolaires du Québec! De plus, des demandes patronales qui risquent d'augmenter la précarité et la déprofessionnalisation de nos emplois sont toujours sur la table :

- augmenter la période d'engagement pour les surcroîts de travail (actuellement de 6 mois);
- restreindre les droits et avantages des remplaçantes et remplaçants et surnuméraires de plus de 6 mois, notamment l'accès à l'assurance-maladie et médicaments;
- possibilité de mettre un terme à l'engagement des remplaçantes et remplaçants et surnuméraires avant l'échéance du contrat;
- Introduire un nouveau modèle d'organisation du travail prévoyant une répartition différente de l'offre de services dans l'année scolaire;
- permettre à la commission scolaire de réviser les heures de travail des professionnelles et professionnels réguliers à temps plein ou à temps partiel, sans passer par le mécanisme de réduction de personnel;
- calculer le changement d'échelon en fonction de la prestation de travail effectuée (notion d'année d'expérience), donc au prorata du temps travaillé pour les temps partiels;
- plusieurs demandes au niveau de l'assurance salaire;
- remboursement intégral de toutes les libérations syndicales portant ainsi atteinte à notre capacité de représentation.

Des rencontres aux tables sont fixées pour les mois de septembre et octobre 2015 à un rythme d'une à deux rencontres par semaine.

À la suite du Conseil fédéral du 1er septembre, nous avons des mandats nous permettant de poursuivre la négociation dans les prochaines semaines. Par contre, nous sommes d'avis que c'est bien beau de « laisser tomber » des demandes de part et d'autre, mais le but de la négociation est d'obtenir des gains sur nos demandes. Pour l'instant, c'est loin d'être gagné! L'équipe de négociation a besoin de votre force de mobilisation pour affirmer notre détermination et signaler à la partie patronale que nous sommes **PRÊTS À NÉGOCIER!**

Vous trouverez dans les tableaux qui suivent un résumé de l'état des demandes syndicales et patronales en date d'aujourd'hui.

L'équipe de négociation de la FPPE

Dans les prochains jours, si ce n'est déjà fait, vous recevrez une convocation à une assemblée générale extraordinaire de votre syndicat. Cette assemblée aura pour principaux objectifs de faire le portrait de la situation actuelle en négociation et de solliciter un mandat de grève. En effet, nous croyons qu'il est temps, en Front commun, d'augmenter la pression sur ce gouvernement qui tente de faire des récupérations inacceptables sur nos conditions de travail. Que vous soyez favorable ou non à la grève, vous devez être là pour questionner, débattre et voter sur ce moyen que nous vous proposons pour faire avancer la négociation afin d'obtenir un règlement satisfaisant.

Soyez-y!

Johanne Pomerleau,
Présidente FPPE

RESTONS MOBILISÉS!

Avec la négociation qui s'intensifie, la mobilisation doit suivre la cadence. Cet automne, elle prendra plus de place et deviendra plus exigeante. Votre participation à toutes les actions qui seront organisées tant dans votre région que sur le plan national est essentielle.

Comme nous le demandons à toute la population...

Joignez vos bras aux nôtres pour soutenir votre équipe de négociation!

Jean-Marie Comeau,
Vice-president FPPE

GRANDE MANIFESTATION DU FRONT COMMUN À MONTRÉAL

Rassemblement au parc du Mont-Royal (coin Parc et des Pins), Montréal, 3 octobre 2015 à 12 h

RAPPEL SUR LES DEMANDES SYNDICALES

LES DEMANDES	PRÉCISIONS
Définition de la journée régulière de travail	• 7 heures par jour
~~Horaire de travail variable (FR seulement)~~ (demande retirée)	• ~~Sur une base journalière, heures de début et de fin~~
Reconnaissance du temps de déplacement	• Un seul lieu principal de travail • Reconnaissance de l'excédent pour le temps de déplacement vers les autres lieux de travail
Télétravail **~~Télétravail (AN)~~ (demande retirée)**	• Introduire des dispositions
Clauses relatives à l'exercice de la fonction	• Obligation de fournir le matériel et les conditions nécessaires à la fonction
Définition de la tâche professionnelle	• Reconnaître la concertation, la formation, la tenue de dossiers, la planification, etc. dans le temps de travail
Ajout de ressources professionnelles (demande modulée)	• 600 postes additionnels, dont 120 orthopédagogues • ~~Plancher d'emploi au niveau de 2014-2015 en ETP (maintien du niveau de service)~~ (retiré)
Perfectionnement (demande modulée)	• ~~350$~~ **300$** par professionnel (au lieu de 240$) • Bonification pour les régions éloignées • Inclure les surnuméraires (FR seulement; déjà inclus AN)
~~Statut d'engagement et notion d'absence (FR)~~ (demande retirée)	• ~~Statut de remplaçant attribué malgré le fait que la personne titulaire est toujours à la CS~~
Permanence du personnel régulier à temps partiel	• Retirer l'exigence de travailler 75% ou plus pour y avoir accès
Reconnaissance de la scolarité de maîtrise et de doctorat – rémunération additionnelle à l'échelon 18	• 2,5% avec la maîtrise • 5% avec le doctorat
Régime de vacances	• 5ième semaine accessible après 14 ans de service (au lieu de 25 ans)
Congés pour responsabilités familiales ou parentales rémunérés	• Banque de 10 jours distincte de la banque de congés de maladie
Maintien de certains avantages en cas de changement d'employeur dans le réseau scolaire	• Service continu aux fins de vacances • Permanence accélérée
Congés spéciaux et pour affaires personnelles (AN)	• Parité avec les autres groupes dans le réseau
~~Jours chômés et payés~~ (demande retirée)	• ~~Minimum 17 jours~~ • ~~Sous réserve du maintien du nombre de jours actuel, si supérieur~~
Cotisation à un ordre professionnel	• Remboursement si l'appartenance est requise par les exigences du corps d'emplois
Frais de déplacement	• Lieu principal de travail reconnu • Remboursement obligatoire pour tout déplacement vers un lieu secondaire
Mesures d'attraction et de rétention	• Parité avec la santé pour l'octroi de primes (ex.: psychologues)

FR = Table francophone

AN = Table anglophone

RAPPEL SUR LES DEMANDES SYNDICALES (SUITE)

LES DEMANDES	PRÉCISIONS
Mesure transitoire bonifiant la rémunération (conseillères et conseillers pédagogiques)	• 5% (à harmoniser avec les relativités salariales)
Retour progressif	• Retirer certaines contraintes quant à la durée
Mesures disciplinaires et administratives (demande modulée)	• Élargir le droit à l'accompagnement par une déléguée ou un délégué lors de rencontres • ~~Notion de mesures disciplinaires = inclure l'avertissement écrit et la réprimande~~ (retiré)
Règles budgétaires	• Remise des documents budgétaires au syndicat et consultation
Griefs et arbitrage	• Créer un mécanisme de médiation • Exclure le "*Qui perd paie*" dans les situations de harcèlement psychologique.
Demandes périphériques (demande modulée)	• Ajout au plan de classification de 3 corps d'emplois : musicothérapeute, archiviste, comptable professionnel agréé • Inclure dans le service continu aux fins de vacances les contrats de remplaçant ou surnuméraire • Congés pour activités syndicales, etc. • ~~Créer un comité de travail technique pour améliorer SIGTA~~ (retiré)

RAPPEL SUR LES DEMANDES PATRONALES

LES DEMANDES	PRÉCISIONS
Statut de surnuméraire (précision)	• Augmenter la période d'engagement pour les surcroîts de travail (actuellement de 6 mois)
Statut de surnuméraire (précision FR seulement)	• Retirer l'obligation pour les CS de créer des postes réguliers après un certain délai
Surnuméraires et remplaçants	• Restreindre leurs droits et avantages, notamment l'accès à l'assurance-maladie et médicaments • Possibilité de mettre un terme à l'engagement avant l'échéance du contrat
Période d'essai	• Augmenter la durée à 12 mois pour les temps plein et *« l'équivalent »* pour les temps partiels
Modifications aux heures de travail des postes réguliers	• Permettre à la CS de réviser les heures de travail des professionnelles et des professionnels réguliers à temps plein ou à temps partiel, sans passer par le mécanisme de réduction de personnel
Organisation du travail et temps de travail	• Introduire un nouveau modèle d'organisation du travail prévoyant une répartition différente de l'offre de services dans l'année scolaire
Réduction de personnel	• Ajouter le motif budgétaire dans les déclencheurs d'une baisse de personnel (AN seulement)
~~Sécurité d'emploi~~ (demande retirée)	• ~~Augmenter le rayon de 50 km pour la mobilité du personnel~~

RAPPEL SUR LES DEMANDES PATRONALES (SUITE)

LES DEMANDES	PRÉCISIONS
Notion de service continu	• Calcul des vacances basé sur le temps réellement travaillé dans l'année scolaire
Travail supplémentaire	• Mention que le congé compensatoire soit normalement repris hors la présence des élèves
Congés pour force majeure	• Restreindre la définition et diminuer le nombre de jours
Congés spéciaux	• Clarifier les liens parentaux pour les congés en cas de décès • prévoir une répartition différente du nombre de jours lors d'un décès
~~Jours chômés et payés~~ (demande retirée)	• ~~Ramener tout le monde à 13 jours~~ **(Retour au statu quo)**
Avancement d'échelon (ralentissement)	• Le calculer en fonction de la prestation de travail effectuée (notion d'année d'expérience), donc au prorata du temps travaillé pour les temps partiels
Assurance-salaire (invalidité) (retrait partiel)	**10 demandes qui réduisent les avantages ex :** • Période de préqualification de 90 jours à chaque nouveau contrat • ~~Baisser le taux la 1ère année de 85% à 75%~~ • Pas d'accumulation de vacances pendant l'invalidité • Pas de prestations versées lors des périodes de fermeture de la commission scolaire • Retour progressif sur recommandation du médecin de l'employeur • Etc.
Calcul de l'ancienneté	• Revoir le mode de calcul
Affectation temporaire à un poste de cadre	• Retirer l'obligation de paiement de la cotisation syndicale
Libérations syndicales	• Remboursement à 100% de toutes les libérations pour des activités autres que celles en présence de l'employeur • Remboursement de tous les avantages sociaux • Revoir les préavis • Être informé des personnes impliquées syndicalement et du calendrier des activités • Réduire le nombre de clause dans la convention • Etc.
Transmission de l'information	• Revoir les informations, avis et documents à transmettre au syndicat, ainsi que les modes de transmission
Reconnaissance des droits de gérance (AN seulement)	• Ajouter une nouvelle clause visant à reconnaître par le syndicat des droits de gérance de la commission
Confidentialité	• Clarifier les règles de confidentialité et le secret professionnel dans certaines situations (AN seulement)